



Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 28 MAI 2024



ID : 085-200023778-20240523-DCB2024_04_06-DE

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 04 06

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 23 mai 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 mai, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Attribution des marchés de travaux de VRD de liaison cyclable La Chaize Giraud et de L'Aiguillon sur Vie

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est compétent aux termes de ses statuts en matière de réalisation d'aménagements cyclables et a, à ce titre, défini un règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire n° 2022 03 28 du 7 avril 2022.

Dans ce cadre, il a été décidé de réaliser une liaison cyclable entre les communes de La Chaize Giraud et de L'Aiguillon sur Vie.

Une consultation de travaux allotie et fractionnée en tranches pour la réalisation d'un itinéraire cyclable entre la commune de La Chaize Giraud et celle de L'Aiguillon sur Vie a été lancée selon la procédure adaptée le 4 décembre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} février 2024.

TRANCHE FERME - Création d'une piste et passerelle aux abords du Jaunay (tronçons 3&4),
TRANCHE OPTIONNELLE N° 1 - Réfection d'une voie agricole existante (tronçon 1&2),
TRANCHE OPTIONNELLE N° 2 - Réfection de la voie romaine (tronçon 5&6),
TRANCHE OPTIONNELLE N° 3 - Renforcement de la piste cyclable à créer,
TRANCHE OPTIONNELLE N° 4 - Entretien de la haie plantée (sur 2 années complémentaires).

- LOT 1 : Travaux de VRD,
- LOT 2 : Aménagements paysagers,
- LOT 3 : Création d'une passerelle.

12 plis ont été déposés par les candidats suivants avant la date limite de remise des offres :

7 plis sur le lot 1 Travaux de VRD :

CROCHET TP,
GIRASE TP,
TSITP,
COLAS,
POISSONNET TP,
CHARIER TP SUD,
EIFFAGE ROUTE.

1 pli de la part du candidat ID VERDE sur le lot 2 Aménagements paysagers.

2 plis sur le lot 3 Création d'une passerelle des candidats :

ID VERDE (ayant remis une offre de base et une variante),
SVEM (ayant remis une offre de base et deux variantes, irrégulières toutefois car ne respectant pas les conditions de remise de variante imposées au règlement de la consultation sollicitant qu'un mémoire spécifique à la variante soit présenté).

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 à R.2123-7,
Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication au BOAMP le 4 décembre 2023, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés,
Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, et à l'AP Pistes Cyclables,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché n° 2024-03 CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE LA CHAIZE GIRAUD ET L'AIGUILLON SUR VIE - Lot 1 Travaux de VRD au candidat classé 1^{er} selon l'analyse des offres effectuée, GIRASE TRAVAUX PUBLICS, pour un montant toutes tranches comprises de 173 734 € HT, étant précisé que la Communauté d'Agglomération n'est engagée à ce stade que sur la tranche ferme de 35 603,80 € HT ;

Article 2 : d'attribuer le marché n° 2024-04 CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE LA CHAIZE GIRAUD ET L'AIGUILLON SUR VIE - Lot 2 Aménagements paysagers au candidat ID VERDE pour un montant toutes tranches comprises de 31 091,50 € HT, étant précisé que la Communauté d'Agglomération n'est engagée à ce stade que sur la tranche ferme de 24 354,10 € HT ;

Article 3 : d'attribuer le marché n° 2024-05 CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE LA CHAIZE GIRAUD ET L'AIGUILLON SUR VIE - Lot 3 Création d'une passerelle au candidat ID VERDE, en retenant la variante portant sur la fondation à l'aide de vis WEASYfix pour un montant de 32 613 € HT ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les candidats retenus et à prendre tout acte d'exécution de ces marchés.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 28 MAI 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 28 MAI 2024

Givrand, le 28 mai 2024

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.